



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 23 mars 2026

SÛRETÉ FERROVIAIRE

LA SUGE N'EST PAS À VENDRE !

**Le 22 janvier dernier,
le ministre des transports
a lancé une mission
d'évaluation sur l'avenir
de la sûreté ferroviaire.**

**Sous couvert d'adaptation
à la concurrence,
c'est l'unité même
de notre service public
qui est visée.**

La CGT, qui sera auditionnée dans le cadre de cette mission le 8 avril 2026, y portera des revendications claires : la sécurité des usagers, des installations ferroviaires et des cheminots ne peut être soumise aux lois du marché !

LA « CONTRACTUALISATION » : LE POISON DE 2014

Depuis la loi de 2014 (article L2251-1-1 du Code des transports), la SUGE est enfermée dans une relation « client-fournisseur ». Ce mécanisme absurde transforme les cheminots de la SUGE en prestataires de service pour les entreprises ferroviaires (EF). Cette logique marchande fragilise les missions et l'avenir même du service.

La CGT conteste cette mise en concurrence qui fait la part belle aux entreprises de gardiennage privée. La sûreté doit sortir de la sphère marchande pour redevenir une fonction transverse de sécurité ferroviaire publique.

FINANCEMENT : POUR UN RECOURS À LA « FACILITÉ ESSENTIELLE »

Le gouvernement et les opérateurs privés lorgnent sur un éclatement du financement pour « baisser les coûts ». Pour la CGT, la solution est politique et technique : le financement de la SUGE doit être intégré aux droits d'accès au réseau.

En tant que facilité essentielle, la sûreté doit être garantie de manière indissociable de l'infrastructure, d'autant plus au regard du nombre croissant d'actes de malveillance (vol de câbles). C'est le seul verrou pour maintenir le monopole de la SUGE et son efficacité sur l'ensemble du territoire.

AUTONOMIE ET MONOPOLE : PAS DE DÉMANTÈLEMENT !

La lettre de mission du ministre des transports évoque des pistes de « coordination » qui cachent mal une volonté de laisser les opérateurs privés gérer leur propre sécurité ou de fragmenter le champ d'intervention de la SUGE.

Or, le rail est un système complexe. Multiplier les acteurs privés de sécurité, c'est multiplier les risques et diluer les responsabilités.

Pour la CGT, la SUGE doit rester au sein de la SNCF, avec une autonomie garante de sa déontologie et de son savoir-faire professionnel.

LA CGT REVENDIQUE :

- L'abrogation des dispositions de la loi de 2014 plaçant la SUGE en position de prestataire.
- Le maintien et l'extension du monopole de la SUGE sur tout le RFN (réseau ferré national).
- Un financement pérenne via les péages, sanctuarisant les effectifs et les missions.

**ENSEMBLE, EXIGEONS UN SERVICE PUBLIC DE SÛRETÉ
FORT, UNIFIÉ ET 100 % SNCF !**

